

**PETR DU PAYS GRAYLOIS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2019**

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 23 mai 2019 (suite à un premier comité le 22 mai n'ayant pas réuni le quorum), s'est réuni dans la salle de réunion de la CC Val de Gray le 27 mai 2019 à 16h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

**Etaient présents** : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MILESI Nicole, NEY Emile, TEUSCHER Gilles.

**Etaient porteurs d'un pouvoir** : /

**Etaient absents** : ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, CLEMENT Christelle, FASSET Roland, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, LAVOYE Patrice, MAUPIN Jean-Pierre, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

**Secrétaire de séance** : MAUCLAIR Michel.



CS/27-05-2019/N°9

**FINANCES LOCALES**  
**SUBVENTIONS****SUBVENTION INGENIERIE 2019**  
**CHARGEE DE MISSION « SCOT-URBANISME »**

Le président rappelle que la chargée de mission « SCoT-Urbanisme » a pour mission principale l'élaboration, le pilotage, l'animation et le suivi du futur SCoT Graylois.

Il explique que des subventions sont mobilisables sur son poste (salaire brut chargé et frais de mission) au titre de l'ingénierie, via un appui financier de la Région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 50% maximum de la dépense subventionnable.

Il précise que l'agent est actuellement en congé maternité et reprendra son poste au 3 juin 2019. La demande de financement ne pourra donc être prise en compte par le Conseil régional que sur la période allant du 3 juin au 31 décembre 2019, soit 7 mois.

Il présente l'estimation des coûts du poste pour l'année 2019 :

Salaires et charges	24.000 €
Frais de mission (déplacements, hébergement, restauration)	700 €
Frais de formation	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>25.000 €</b>

Pour l'année 2019, le président propose donc le plan de financement suivant :

- |                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| • Région Bourgogne Franche-Comté : | 12.500 €        |
| • Autofinancement du PETR          | 12.500 €        |
| <b>TOTAL :</b>                     | <b>25.000 €</b> |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- indique que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget primitif 2019 du PETR,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement d'un des financeurs ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter le financeur mentionné ci-dessus pour le poste de la chargée de mission « SCoT-Urbanisme » et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20190527-CS-27052019-N09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

Affichage : 11/06/2019



**Frederick HENNING**  
Président

